
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°2

17 octobre 2019

Membres élu.e.s présent.e.s : Alexis AVDEEFF, Sébastien AUBINEAU, Stéphane BEAUD, Charline BENETEAU, Charly BEQUERET, Justine BIDAUD, David BODET, Mathilde CARRIVE, Valentin CATTIER, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Florian DUPERRE, Vanessa ERNST-MAILLET, Anthony GAGNAIRE, Chloé GUY, Aymeric HENAULT, Benoît LEROUX, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Jean PYLOUSTER, Fanette QUADRIO, Enzo SCHOON, Chimène SIREDEY.

Membres élu.e.s excusé.e.s : Cédric BOUQUET, Henri COLIN, Laurian FONTAINE, Emilie KURDZIEL, Véronique MEYER, Pauline QUEMART, Cécile VOYER.

Absent.e.s ayant donné procuration : Cédric BOUQUET à Alexis AVDEEFF, Henri COLIN à David CLARYS, Vanessa ERNST-MAILLET à Jean PYLOUSTER, Laurian FONTAINE à Erwan STORDAIR, Emilie KURDZIEL à Alexis AVDEEFF, Véronique MEYER à Nadine DIEUDONNE-GLAD, Pauline QUEMART à Alain DUCOUSSO-LACAZE, Cécile VOYER à Nadine DIEUDONNE-GLAD.

Membres invité.e.s présent.e.s : Benoît AUBIGNY, Claire BEAUSSE, Céline BERGEON, François BRIZAY, Olivier CLOCHARD, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN Marie-José GRIHOM, Philippe GROSOS, Marion HAZA, Yvan HOCHET, François LUMINEAU, Eric MARCEAU, Christian PAPINOT, Claire PORTAL, Graeme WATSON.

Membres invité.e.s excusé.e.s : Vincent MICHEL, Nicolas VIBERT

Invité.e.s exceptionnel.le.s : Isabelle AABKARI, Cassandre LEBON, Jean-Marie PINCEMIN.

1. Approbation du procès-verbal du 19 septembre 2019

La représentante du département de Géographie n'a pas eu le temps suffisant pour relire le compte-rendu. Il est convenu que le procès-verbal sera adopté au conseil d'UFR du mois de novembre

2. Présentation des dispositifs et des programmes internationaux

Jean-Marie Pincemin, nouveau Directeur du service de la Direction des Relations Internationales de l'Université de Poitiers intervient pour faire un point sur les dispositifs et programmes internationaux.

L'UFR SHA est la seule UFR ayant répondu à cette proposition d'intervention : occasion de préciser certains points et de répondre aux questions.

1- Programmes de l'université de Poitiers (UP) :

- **GSI 2019 – Groupe de Soutien à l'International** : programme de soutien au lancement de nouvelles coopérations formation et recherche qui prend en charge 50 % du financement des actions.
Dates limites : remontée le 31 octobre 2019 dans les composantes et le 13 novembre 2019 à la DRI
Lien intranet : <http://intranet.univ-poitiers.fr/vos-ressources-et-outils-metier/relations-internationales/gsi-groupe-de-soutien-a-l-international/gsi-groupe-de-soutien-a-l-international-1115201.kjsp?RH=1393595127906>
- **Professeurs invités** : Invitations pour des séjours mensuels de professeurs invités. Versement d'un mois de salaire au professeur invité venant assurer des cours au sein des UFR.
Lancement de la campagne mi-février (transmission de la circulaire aux services Ressources Humaines des composantes) avec un retour des demandes des composantes pour mi-avril.

NB : les ACI et le programme Chercheurs invités région ne sont pas reconduits.

2- EURAXESS (Centre de service Euraxess)

Pages à consulter pour l'assistance et les informations aux chercheurs en mobilité:

<https://euraxess.ec.europa.eu/>

<http://www.euraxess.fr/fr>

<https://www.univ-poitiers.fr/souvenir-a-l-international/venir-a-l-universite-de-poitiers/doctorants-et-chercheurs-bienvenue/>

Le centre de services EURAXESS prépare les conventions d'accueil avec les pays en dehors de l'Europe.

Le centre peut également accompagner dans les démarches de logement, d'apprentissage de la langue, de scolarisation des enfants de la maternelle au lycée, d'ouverture de compte bancaire, de couverture santé, d'accès à la Caisse d'Allocations Familiales...

Via le portail EURAXESS, il est possible de rechercher :

- Des contrats doctoraux
- De publier des offres

Pour obtenir des informations :

euraxess@univ-poitiers.fr

Tél. 05 49 45 42 66

3- Programmes européens :

- **Erasmus + :**

- **Mobilité des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs :**

- Sur la base de conventions signées avec une université partenaire
 - Initiateur : enseignant (responsable pédagogique)
 - Contact : Isabelle Aabkari pour l'UFR SHA et la Direction des Relations Internationales (DRI)

- **Masters Jointes Erasmus Mundus :**

- Formation entre 3 universités (avec PME, musées, associations...)
 - Reconnaissance au niveau du diplôme et non pas des crédits obtenus
 - Bourse pour des étudiant.e.s européen.ne.s et non européen.ne.s
 - Complémentarité, innovation, employabilité
 - Contact : Otis Pioche

- **Mobilité Internationale de crédits**

- Mobilités étudiants, enseignant.e.s-chercheur.euse.s et personnels administratifs hors UE
 - Permet la mise en place de mobilités entrantes et sortantes avec les pays hors Europe : Albanie, Bosnie, Colombie, Haïti, Indonésie, Kazakhstan, Russie, Serbie.
 - Gestion en centrale

A consulter : <http://www.univ-poitiers.fr/mic/>

- **Horizon 2020 – le portail français du programme européen pour la recherche et l'innovation :**



L'ERC (European Research Council) a pour mission d'encourager la recherche de haute qualité en Europe grâce à un financement concurrentiel et de soutenir les recherches exploratoires lancées par les chercheurs dans toutes les disciplines sur la base de l'excellence scientifique.

Bourses individuelles ERC :

- Starting Grants (2-7 ans après la thèse / les subventions peuvent être accordées jusqu'à 1.5M€ pour une période de 5 ans)
- Consolidator Grants (7-12 ans après la thèse / jusqu'à 2M€ pour une période de 5 ans)
- Advanced Grants (10 ans d'expérience / jusqu'à 2,5M€ pour une période de 5 ans)
- Proof of concept (pour les lauréats ERC)

- > Pour les candidats de l'UP ou
- > Pour faire venir des chercheur.euse.s internationaux à Poitiers

Ressource : <https://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC-Work-Programme-2018.pdf>

Exemples de projets déjà financés :



European Research Council
Erasmus+ Marie Skłodowska Curie Actions

Project acronym	AgeConsolidate
Project	The Missing Link of Episodic Memory Decline in Aging: The Role of Inefficient Systems Consolidation
Researcher (PI)	Anders Martin FJELL
Host Institution (HI)	UNIVERSITETET I OSLO
Call Details	Consolidator Grant (CoG), SH4, ERC-2014-CoG

Project acronym	AFRIGOS
Project	African Governance and Space: Transport Corridors, Border Towns and Port Cities in Transition
Researcher (PI)	Paul Christopher Nugent
Host Institution (HI)	THE UNIVERSITY OF EDINBURGH
Call Details	Advanced Grant (AdG), SH2, ERC-2014-ADG

Project acronym	AestApp
Project	The Aesthetics of Applied Theatre
Researcher (PI)	Matthias Warstat
Host Institution (HI)	FREIE UNIVERSITAET BERLIN
Call Details	Advanced Grant (AdG), SH5, ERC-2011-ADG_20110405

Project acronym	OPVS
Project	Old Pious Vernacular Successes: best-selling vernacular religious literature in medieval Europe (1230-1450)
Researcher (PI)	Géraldine Veyseyre
Host Institution (HI)	UNIVERSITE DE PARIS SORBONNE (PARIS IV)
Call Details	Starting Grant (StG), SH6, ERC-2010-StG_20091209



• **Les Actions Marie Skłodowska Curie :**

- **ITN (Innovative Training Networks)** : Réseau européen de formation doctorale
- **IF (Individual Fellowships)** : bourses individuelles pour chercheurs – accueillir des chercheurs de l'étranger 1 ou 2 ans
- **RISE (Research and Innovation Staff Exchange)** : Réseau d'échange de personnels en/hors Europe - pour que les coopérations se développent

Ressources:

https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/03_h2020-msca-2018-2020_post_isc_post_pc_for_pre-publication.pdf

Point de Contact National MSCA (conseillers) :

<http://www.horizon2020.gouv.fr/cid79134/boite-outils-pour-les-actions-marie-sklodowska-curie.html>

• **Horizon 2020 – 7 défis sociétaux :**

→ **Défi sociétal SHS :**

Le projet de programme de travail du défi sociétal 6 "l'Europe dans un monde en évolution : sociétés inclusives, innovantes et réflexives" s'articule autour de 3 grands axes : les sujets de Migration, les Transformations socioéconomiques et culturelles et la Gouvernance.

TRANSFORMATIONS-04-2019-2020: Innovative approaches to urban and regional development through cultural tourism	30
TRANSFORMATIONS-05-2018: Cities as a platform for citizen-driven innovation.....	33
TRANSFORMATIONS-06-2018: Inclusive and sustainable growth through cultural and creative industries and the arts	34
DT-TRANSFORMATIONS-07-2019: The impact of technological transformations on children and youth.....	35
TRANSFORMATIONS-08-2019: The societal value of culture and the impact of cultural policies in Europe.....	37
SU-TRANSFORMATIONS-09-2018: Social platform on endangered cultural heritage and on illicit trafficking of cultural goods	38
TRANSFORMATIONS-10-2020: Evolving European media landscapes and Europeanisation.....	39
DT-TRANSFORMATIONS-11-2019: Collaborative approaches to cultural heritage for social cohesion	40
DT-TRANSFORMATIONS-12-2018-2020: Curation of digital assets and advanced digitisation.....	41
TRANSFORMATIONS-13-2019: Using big data approaches in research and innovation policy making.....	44
TRANSFORMATIONS-14-2018: Supply and demand-oriented economic policies to boost robust growth in Europe – Addressing the social and economic challenges in Europe.....	45
TRANSFORMATIONS-15-2020: Society and innovations: understanding the contexts, processes and consequences.....	46
TRANSFORMATIONS-16-2019: Social platform on the impact assessment and the quality of interventions in European historical environment and cultural heritage sites	48
TRANSFORMATIONS-17-2019: Societal challenges and the arts.....	50

Call - MIGRATION..... 10

MIGRATION-01-2019: Understanding migration mobility patterns: elaborating mid and long-term migration scenarios.....	10
MIGRATION-02-2018: Towards forward-looking migration governance: addressing the challenges, assessing capacities and designing future strategies	11
MIGRATION-03-2019: Social and economic effects of migration in Europe and integration policies	12
MIGRATION-04-2020: Inclusive and innovative practices for the integration of recently arrived migrants in local communities	13
MIGRATION-05-2018-2020: Mapping and overcoming integration challenges for migrant children.....	16



Echanges :

- Faut-il candidater avec un laboratoire de Poitiers ? il est demandé que ce soit un ensemble d'universités et de laboratoires pour apporter une réponse complète à la question posée. La réponse doit donc être faite à plusieurs institutions.

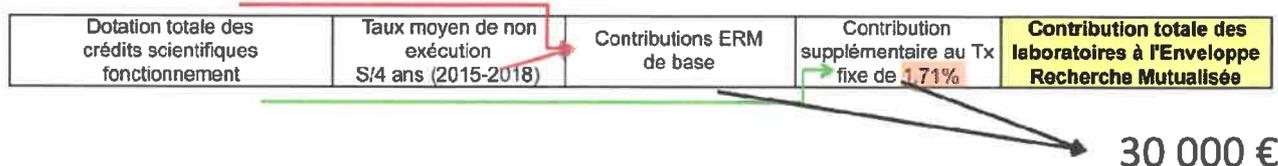
3. Point Recherche

- Soutenances de thèses / Enveloppe recherche mutualisée (ERM) :

- Au total, 26 soutenances de thèses sont programmées en 2019 à l'UFR. Une aide est donnée aux laboratoires pour chaque soutenance de thèse à partir d'une Enveloppe Recherche Mutualisée d'un montant de 24 239 €. Cette aide aura été de 945 € par thèse en 2019.
- Question de la reconduction de l'ERM en 2020 : l'ERM sert également à participer au financement de publications des membres des laboratoires à la suite de l'abandon du dispositif à l'échelle de l'université (seules les aides au financement par les PUR subsistent).

L'ERM est calculée sur la base du taux moyen de non-exécution des dépenses des laboratoires sur 4 ans et, si cette contribution "de base" ne permet pas d'atteindre l'enveloppe prévue, sur une contribution "supplémentaire" d'un taux fixe sur les enveloppes de fonctionnement des laboratoires.

Si le dispositif est reconduit, il faut fixer pour 2020 la somme qui sera affectée à l'ERM.



- APP Région :

→ Réunions le 20 septembre 2019 avec Véronique Troalen, responsable de la cellule de gestion qui accompagne les porteurs de projets, et le 7 octobre 2019 avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la présentation de l'AAP 2020.

- Les dates limites de dépôt sont identiques à l'année dernière (13 janvier)
- Les demandes de contrats doctoraux doivent être incluses dans un projet de recherche (avec toutes les caractéristiques demandées à un projet de recherche par la Région)

➤ Méthode de sélection :

- étape 1 : examen par des experts scientifiques extérieurs à la Région
- étape 2 : examen par la Région sur ses propres critères (énoncés dans le dossier à remplir)

➤ Décisions politiques de la Région :

- les financements à 100% des contrats doctoraux seront réduits en 2020 (environ 5 à 10%), mais l'université met en place un dispositif de demi-contrats du ministère dont le fonctionnement sera bientôt explicité.
- les financements à 100% des contrats post-doctoraux n'existent plus, même pour les SHS
- le fonctionnement en SHS (avec 20% de co-financement minimum) ne peut concerner, en termes de salaires, que des vacations ponctuelles de personnes dont ce n'est pas l'emploi principal et des gratifications de stages.

➤ Contacts :

Pour les SHS, les contacts sont Yaël Kouzmine et Clara Bosson : <mailto:aap-recherche-theme4@nouvelle-aquitaine.fr>

- CPER (Contrat de plan Etat-Région) 2021-2027 :

Réunion avec la Région le 25 septembre 2019 avec une remontée des fiches projets à l'université pour le 11 octobre 2019 et au ministère pour le 23 octobre 2019.

Contrairement aux CPER précédents, les contrats sont totalement découplés avec le FEDER (Fonds Européens de Développement Régional). Le CPER ne finance que de l'investissement. Les dossiers FEDER seront montés plus tard sans aucun échéancier annoncé pour le moment.

Pour les SHS, la Présidence a précisé que tous les dossiers étaient gérés par la MSHS. Une réunion a eu lieu début octobre à la MSHS qui a listé un certain nombre de grands projets mais dont la liste ne devrait pas être exhaustive. Plusieurs thèmes ont été impulsés au niveau de l'université :

- ✓ Aéronautique et transport
- ✓ Energie et environnement
- ✓ Biologie et santé
- ✓ SHS et Math-STIC (numérique/transition numérique):
 - Numérique pour le Patrimoine
 - Numérique pour la formation
 - ...
- ✓ Droit Juriscope

Les SHS doivent se positionner à l'intérieur de ces différents thèmes. Ces fiches demandent de l'investissement.

Echanges :

- LE CPER est aussi géré par la Région. Ce sont les mêmes thèmes que les appels à projets Région. La recherche est donc contrainte par les financeurs.
- Une réunion a eu lieu le jeudi 10 octobre avec les différents directeurs d'unités au niveau de la MSHS pour faire une sorte de recensement des pistes envisagées par les laboratoires pour entrer dans les différentes thématiques et compléter les inscriptions dans les différentes thématiques. Une autre réunion a lieu ce jour à 17h00 avec Serge Huberson, les directeurs des laboratoires et la direction de la MSHS qui va piloter les fiches SHS. Tout devrait se jouer à cette réunion et les éléments tranchés avant d'être remontés au ministère. La démarche est plutôt cavalière car les directeurs n'ont eu que 2 jours pour se positionner sur des thématiques imposées et qui nous engagent pour 6 ans.
- La direction de l'UFR demande aux directeurs d'unité de ne pas hésiter à faire remonter au cours de la réunion de ce soir le fait que les assesseur.e.s recherche ne sont ni informé.e.s ni convié.e.s à ces réunions malgré ce qui avait été annoncé.

4. Actualités de l'UFR

La direction annonce le retour de Patricia ETIEN au service des Ressources Humaines de l'UFR depuis fin septembre. Le retour de Patricia décharge beaucoup la direction qui a été très mobilisée ces derniers mois. Son retour était donc très attendu et précieux pour la gestion des Ressources Humaines.

Mouvements de personnels :

- Recrutement d'un ATER en section 16 : Jérémy Vilatte
- Recrutement au service logistique sur le campus (50%) : Vinciane Sall
- Recrutement d'un photographe au laboratoire CESCO : Lisa-Oriane Crosland

□ Ajustement référentiel d'équivalence horaire pour les responsabilités administratives au titre de la formation :

- Suppression des heures pour le parcours « Ingénierie, médiation, e-éducation » : le parcours n'est pas porté par l'UFR SHA mais par l'UFR Lettres & Langues. Il s'agissait d'une erreur dans le référentiel 2019-2020.
- 8,5h pour les parcours SAIC et CREADOC car seul le M2 de ces parcours fonctionne

□ Fiche de service des statutaires :

- Demande de retour avant le 5 novembre 2019 avec les codes matière précisés
- Direction des études : les heures attribuées font partie du référentiel administratif, ces heures peuvent être ajoutées au-delà des 64 heures autorisées. Actuellement, la ligne manque sur la fiche de service. La DPF (Direction du Pilotage des Formations, ex DIFOR) doit revenir vers la direction de l'UFR pour donner suite à la demande d'ajout. Les heures sont attribuées en fonction des effectifs des départements.
- Enseignant.e.s-référent.e.s : APP-B, la directive de l'arrêté Licence stipule 8h par enseignant.e.s-référent.e.s pour 30 étudiants. Est-ce au prorata ? Ou par groupe de 30 ? L'information n'est pas claire pour le moment.

□ Gestion des dossiers des vacataires :

- Report de la mise en place du logiciel OSE, ce qui contraint à revenir dans la précipitation à l'ancien système. Pour cette année, on repart donc sur les fiches de service statutaire et pour les vacataires, on suit la même procédure que précédemment.
- Une procédure interne expérimentale a été lancée pour une mise en paiement mensuel systématisée des vacataires.

□ Budget 2020 :

La Présidence a envoyé la lettre de cadrage budgétaire pour l'année 2020 au mois de juillet, juste avant les congés. La direction de l'UFR a transmis aux membres du conseil de l'UFR, le 3 septembre 2019, la lettre de cadrage budgétaire 2020 et les documents associés ainsi que la lettre de cadrage 2019 pour permettre toutes les comparaisons possibles.

Une analyse des documents a été faite par la Direction de l'UFR avant la rencontre budgétaire du lundi 30 septembre 2019 à la Présidence.

Le conseil du mois de novembre sera consacré au vote du budget 2020.

Globalement, la situation est proche du budget actuel. Les négociations précédentes avec la Présidence ont conduit à une situation budgétaire plus confortable permettant ainsi à la composante de fonctionner jusqu'à la fin de l'année. Notre situation budgétaire est donc le résultat de nombreuses discussions et rencontres avec la Présidence et le fruit du travail considérable mené par les équipes pédagogiques sur la NOF.

□ Salle de convivialité des personnels :

Le projet avait été mis en difficulté avant le Conseil de l'UFR de septembre du fait de la problématique de l'évacuation des eaux usées.

Le projet a été relancé à la suite d'une rencontre avec la DLPI, l'UFR SHA et la Ville de Poitiers qui est favorable pour faire les travaux nécessaires.

Un travail doit être fait sur la disposition et l'organisation interne de la salle.

Le lancement des travaux devrait être effectif dans quelques mois sachant que nous entrons dans une période électorale ce qui pourrait repousser après les élections municipales.

❑ Pot et Fête de rentrée de l'UFR :

Merci à Céline Capillon pour la logistique du pot de rentrée.

Merci à tou.te.s les collègues et étudiant.e.s impliqué.e.s dans la Fête de l'UFR, aux associations étudiant.e.s, aux élu.e.s étudiant.e.s, au service logistique et plus particulièrement au service InserCom à l'initiative de cet événement.

Le bilan de la Fête de l'UFR est très positif avec une très bonne participation et ambiance malgré la météo peu clémente.

5. Point BIATSS

Matthieu Lee a quitté sa fonction d'élu BIATSS. Il est remplacé par Jean Pylouster.

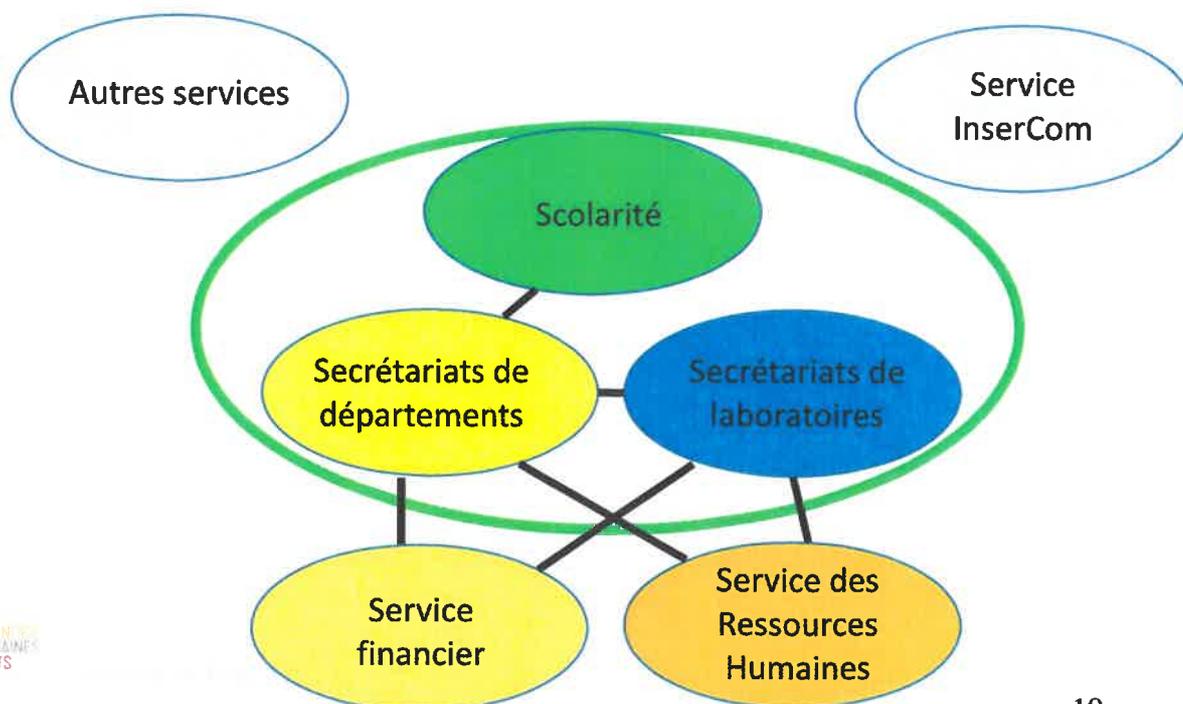
Les élu.e.s BIATSS n'ont pas d'autres points à aborder.

6. Réorganisation des services

❑ Objectifs :

1. Répartir le plus équitablement possible la charge de travail et/ou les moyens humains entre les secrétariats de départements, laboratoires et services.
2. Assurer la continuité du service public en cas de vacance de poste
3. Optimiser le fonctionnement de notre composante (plus de fluidité dans le traitement des dossiers et meilleure communication et transmission de l'information)
4. Améliorer la lisibilité vis-à-vis de l'extérieur (étudiant.e.s et autres structures et personnels de l'établissement)

❑ Périmètre des services concernés :



La démarche mise en place par la Direction de l'UFR est participative. Elle repose sur une consultation des personnels BIATSS et des directions de départements et de laboratoires. Une réunion de ces directions le 21 juin dernier a permis de faire émerger les pistes suivantes :

- Séparation de la gestion de la formation et de la recherche
- Unification de la scolarité sur un seul site si maintien en l'état du service
- Organisation par pôles en fusionnant les secrétariats pédagogiques
- Responsabilité administrative des secrétariats pédagogiques
- Extraction de la fonction financière des secrétariats pédagogiques

Dans la continuité, l'état d'avancement de la réflexion a été présenté à l'ensemble des personnels BIATSS le 26 juin, avant d'être diffusée à l'ensemble des personnels de l'UFR.

❑ Suite de la démarche :

1- 24/09 : rendez-vous avec le DGS et le DRH pour validation des orientations générales du projet de réorganisation.

2- 27/09 : réunion des collègues BIATSS impliqués dans la gestion des formations

3- 08/10 : réunion des Directions de Départements, de laboratoires, et des services de scolarité et des finances.

4- Elaboration d'un organigramme prévisionnel sur la base des options retenues.

5- **Présentation au conseil d'UFR du 17 octobre** puis au Comité Technique d'établissement (CT)

6- Traduction géographique (sites et bureaux) du choix opéré

7- Travail de définition des nouvelles fiches de postes et appel aux collègues à se positionner sur les nouvelles fiches

8- Entretiens de repositionnement des collègues sur les nouveaux postes définis

9- Possibilités de mobilité en avril 2020 au 1^{er} mouvement interne de l'UP

10- Mise à la mobilité interne de l'UP au 2^e mouvement des éventuels postes non pourvus

- ⇒ Mise en œuvre complète probablement septembre 2020
- ⇒ Formations/transmissions de connaissances en amont

❑ Synthèse des choix des collègues lors de la réunion BIATSS du 27 septembre 2019 :

- Préalable : séparation de la formation et de la recherche qui n'empêche pas néanmoins les interactions
- Centralisation de la gestion financière des budgets de départements (SIFAC + FMC Travel) au sein du service financier
- Organisation par pôles de formations en fusionnant les secrétariats pédagogiques et la scolarité, avec cadres intermédiaires (postes B)
- Répartition en 2 pôles géographiques : campus et centre-ville (incluant PUMD)
- A déterminer : 1) organisation par niveau de formation, ou 2) organisation pluridisciplinaire

❑ Séparation formation/recherche :

- Actuellement, chaque équipe d'accueil (EA) est gérée sur 1/2 temps de secrétariat, souvent partagé avec un mi-temps de secrétariat formation.
- Situation après réorganisation : sauf exception, adjoindre la gestion de deux EA pour une personne.
- Tenir compte de la charge de travail, en grande partie financière pour les secrétariats d'EA, de façon à obtenir une répartition équilibrée
- Tenir compte de la géographie en évitant au maximum le travail sur deux sites ou bureaux

Période 2015-2018		
Equipes d'accueil	Nombre moyen annuel de BDC	Nombre moyen annuel de missions
MAPP	102	35
CRIHAM	186	89
RURALITES	137	76
HERMA	178	49
GRESKO	217	134
CAPS	114	56
Total	934	438

Ces données seront enrichies par d'autres (colloques, conventions...).

❑ Organisation de la gestion des formations :

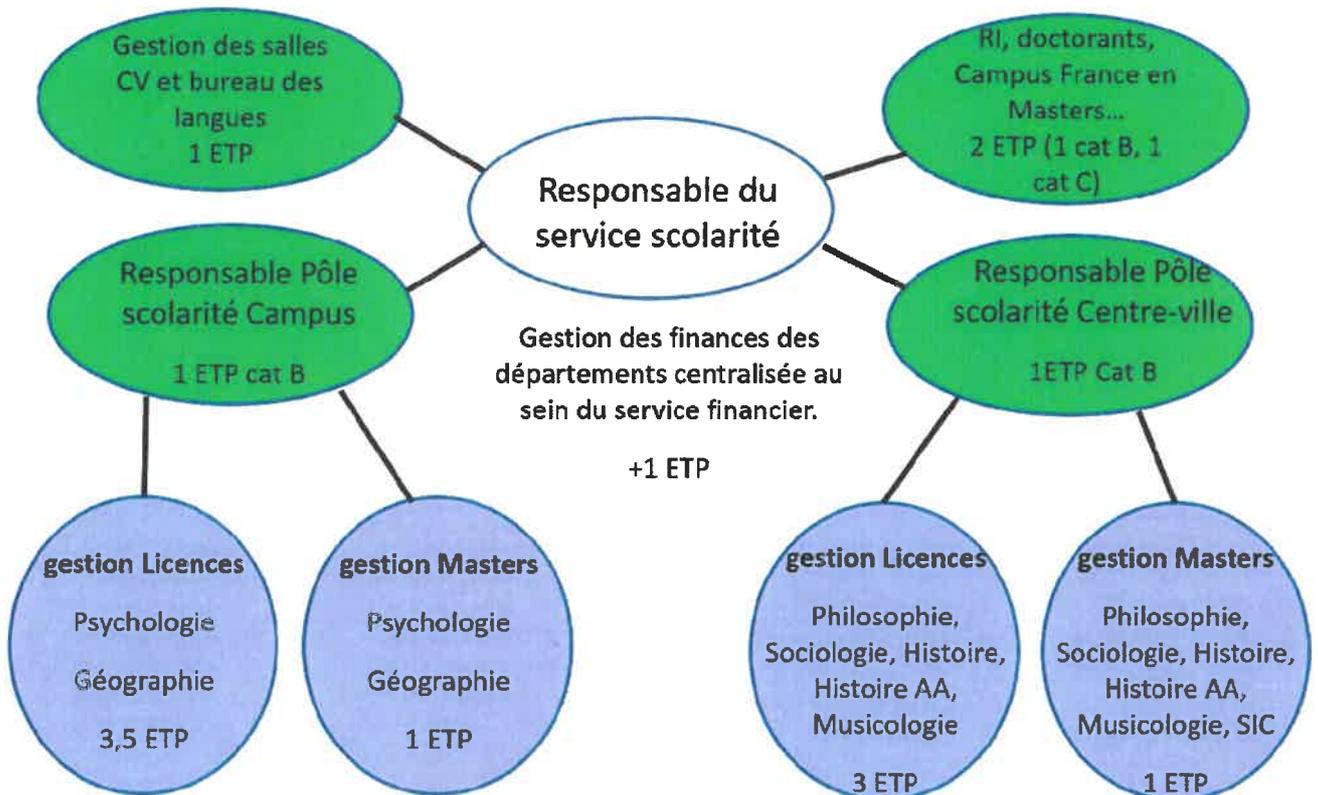
- Extraction d'un équivalent temps plein (ETP) pour centraliser les finances des départements au sein du service financier.
- Création de deux sous-pôles géographiques au sein du nouveau service « Formations ».
- Tenir compte du nombre d'étudiants et du nombre de parcours de formation pour la répartition des moyens humains Campus et Centre-ville.
- Conserver une centralisation pour la gestion des activités spécifiques et/ou n'ayant pas la taille critique pour faire l'objet d'une répartition de gestion sur les deux sites (exemple : langues, doctorats, DU).

☐ Mesure de la charge de travail de gestion des formations :

Sites	Nombre de parcours de licence (hors licence professionnelle) prévus en 2020-21	Nombre d'étudiants en licence (moyenne sur 2 ans 2018-2020)	Nombre de parcours de Master prévus en 2020-21	Nombre d'étudiants en Master (moyenne sur 2 ans 2018-2020)
Campus	2	1859	11	383
Centre-ville	6	1383	12	366
TOTAUX	8	3242	23	748

→ La répartition des moyens humains doit être équilibrée entre les deux sites

☐ Exemple d'organisation :



Echanges :

- Inquiétude en raison de la disparition d'interlocuteur disciplinaire : le public aura un endroit où s'adresser en fonction de sa discipline ou bien un interlocuteur pour le niveau licence ou le niveau master. Le cadre B pourrait être en charge des relations avec les départements.
- Fin des mi-temps formation et des mi-temps équipe d'accueil (EA) : éviter les postes obligeant les collègues à se déplacer dans la journée.

- Constat : plus de parcours de formation en centre-ville mais plus d'étudiants au campus. Prendre en compte les licences professionnelles également (campus).

Hypothèses :

- Centralisation de la gestion des doctorants avec les RI
- Maintien de la centralisation des services pour la gestion des langues
- Préparation et budgétisation des voyages pédagogiques laissée en gestion aux responsables de pôle

Echanges :

- La vision de la répartition des emplois n'est pas encore totalement finalisée mais le schéma ci-dessus donne déjà une première idée d'une nouvelle organisation possible.
- Les responsables de pôle pourraient venir appuyer le travail des responsables de département.
- Lorsque l'on parle de gestion des finances, qu'est-ce que l'on englobe ? L'expression du besoin (bon de commande) sera émise du pôle formation qui se traduira ensuite par la réalisation au sein du service financier de la commande et de son suivi, exception faite des services faits qui resteraient à la charge du secrétariat de formation qui sera plus à même de confirmer ou d'infirmer la réception des commandes et des prestations. Pour la gestion des missions, le processus sera facilité pour les collègues titulaires qui pourront entrer leur demande d'OM directement dans l'application, demande qui sera transmise systématiquement au service financier. Pour les vacataires un document simplifié a été mis en place. Ce document pourra être complété avec le nom, prénom et dates du déplacement par le secrétariat qui transmettra ensuite au service financier qui se chargera de prendre contact avec l'agent pour le saisir dans la base. A noter également que sera prochainement testé l'intégration des vacataires extérieurs dans l'application demande de missions, ce qui diminuerait les actions à la charge du service scolarité-formations. Pour les voyages pédagogiques, la question se pose encore mais cela pourrait être une mission confiée aux responsables de pôle. Cette organisation va ajouter un certain nombre de contacts, un contact pour les dépenses et un ou plusieurs contacts pour la formation (bien qu'actuellement il puisse déjà en avoir jusqu'à 3 différents pour gérer les formations). C'est donc potentiellement un plus grand nombre d'interlocuteurs.
- La question se pose pour la gestion des masters qui ne regroupe qu'un seul ETP. En l'absence de l'agent, comment la continuité de service va-t-elle être palliée ? Il existe plusieurs possibilités : gestion au sein du Pôle formation concerné en répartissant le travail et/ou solidarité inter-pôles au sein du service scolarité-formations. Par ailleurs le dimensionnement est toujours en étude car 1 ETP peut s'avérer un peu juste.
- Comment vont être recrutés les collègues pour les postes de responsable de pôle de catégorie B ? l'idée est de proposer les postes en interne aux catégories B de l'UFR dans un premier temps puis, si les postes ne sont pas pourvus, de les ouvrir à des candidatures extérieures à l'UFR. La volonté est d'essayer de maintenir une égalité des chances pour l'accès aux différents postes tout en privilégiant le positionnement des collègues sur des postes dont elles.ils maîtrisent déjà une grande partie des missions afin d'aboutir à une opérationnalité rapide sur le poste.
- ETP = équivalent temps plein. Il s'agit donc du temps de travail et non de la personne sachant que des collègues ne sont pas tous à 100%. Nous sommes à moyen constant.

- Est-ce que le schéma présenté ci-dessus est privilégié et donc le schéma choisi pour la phase de finalisation ? il était pourtant envisagé plusieurs hypothèses. Est-il encore possible de revoir certains éléments comme la particularité disciplinaire notamment des masters qui semble importante à prendre en compte.
Il est précisé qu'un certain nombre de master sont pluridisciplinaires et qu'il y a déjà eu dans le passé des parcours qui ont basculé d'un secrétariat à un autre, ce que la direction veut éviter au profit d'une stabilité des responsabilités et charges de travail attribuées à chaque collègue BIATSS.
- Certains membres du Conseil trouvent le schéma compliqué en terme de lisibilité en ce qui concerne la multiplication des interlocuteurs notamment pour les étudiants.
La Direction précise que pour l'étudiant, il y aura un seul bureau pour gérer son année et ses années de licence et de master. A l'intérieur du lieu, il pourra y avoir un.e collègue gérant plus particulièrement la licence d'une discipline sans exclure le fait qu'il y ait aussi un.e autre collègue également en mesure de répondre à cette même problématique Le nom des différents pôles au sein du service scolarité-formation est également à fixer pour un organigramme le plus lisible possible.
- Avons-nous connaissance d'autres structures fonctionnant sur ce même schéma ?
Actuellement, l'IAE fonctionne sur ce même modèle avec un pôle licences et un pôle masters. A noter que si l'IAE a des formations à distance, l'ensemble des étudiants présents physiquement dans les locaux le sont sur un seul site, ce qui réduit les difficultés organisationnelles et n'impose pas d'avoir recours à une subdivision géographique, avec encadrement intermédiaire de proximité, comme cela est le cas dans le projet pour SHA. En Lettres et Langues et en SFA, c'est un schéma plutôt mixte qui est à l'œuvre avec des regroupements des secrétariats de départements. A noter qu'en SFA le mouvement de regroupement se poursuit selon un processus de construction et adaptation progressives et parcellaires. L'expérience démontre que les organisations intermédiaires fonctionnent de manière moyennement satisfaisante car elles n'apportent pas tous les bénéfices attendus, tout en maintenant les défauts des deux types d'organisation.

7. Point Etudiants

- Respect des votes des élu.e.s étudiant.e.s : Il est rappelé que 11 élu.e.s étudiant.e.s sont en droit de voter au sein du conseil de l'UFR, il est donc primordial que leurs votes restent secrets et que les élu.e.s étudiant.e.s ne subissent pas de pression. Leur parole est aussi légitime que celle des autres élu.e.s du conseil. Les élu.e.s étudiant.e.s sont très acti.f.ve.s et nombr.euses.eux en séance car il.elle.s souhaitent s'investir au mieux dans la vie de l'UFR. Le non-respect de leur position et de leur vote est inacceptable. La Direction de l'UFR ajoute que les faits qui lui ont été rapportés sont également condamnables.
- Retour de la Fête de l'UFR : les retours ont été très positifs notamment sur l'accueil des étudiant.e.s. Les élu.e.s remercient le personnel logistique qui a été d'une grande aide. Il y a eu beaucoup d'échanges avec les différents étudiant.e.s, étudiant.e.s assez réceptif.ve.s aux projets mis en place. La communication se fait petit à petit et avance plutôt positivement. La fête de l'UFR a été une réussite.

- Boîte à idées : installation d'une boîte à idées en centre-ville en face de la BU Michel Foucault avec plusieurs idées : demandes notamment de fontaines à eau, plus d'espaces pour déjeuner, une machine à café en partie haute du site de l'Hôtel Fumé.
- Un problème de harcèlement a été remonté aux élu.e.s qui ont pris contact avec Stéphane Bikialo pour pouvoir promouvoir la cellule de veille qui est mise à disposition à l'Université.
- AG programmée au sein de l'UFR le 24 octobre à 14h00 amphi Bourdieu ouverte à tous.
- Contact avec le Foyer Auto-géré au sujet de l'espace de vie étudiant. Les architectes des Bâtiments de France ont déclaré la zone inconstructible. Les bâtiments actuels peuvent rester mais il n'y a pas de construction possible. Un aménagement de l'existant est donc à envisager

8. Vote des capacités d'accueil en Licence 1 et Master

Les tableaux en annexe rassemblent les informations remontées – cf- annexes - les colonnes vertes ayant été complétées par les collègues.

Capacités d'accueil en Licence 1

Si le département de Psychologie s'est prononcé sur une réduction de la capacité d'accueil nous ne savons pas comment la capacité va se répartir sur les portails. Sur l'ensemble des 3 portails ? Ou seulement le portail psychologie/psychologie ?

Le responsable du département de Psychologie, Alain Ducouso-Lacaze, prend la parole : il précise que cela a été très compliqué au sein du département pour arriver à se mettre d'accord. Le vote s'est joué à 2 voix en faveur de la réduction de la capacité d'accueil en L1 ce qui correspond à 2 groupes de TD. Les collègues étaient à la recherche d'un compromis.

Si on compte les redoublements, cela ferait 630/ 650 étudiant.e.s en L1.

La direction de l'UFR interpelle le conseil sur plusieurs points :

- La capacité d'accueil à 580 semblait juste couvrir les candidatures de l'Académie (Limoges inclus car pas de psychologie à Limoges). Ce projet de baisse de capacité ne permettrait plus de répondre à cette attente qui correspond à la politique de la Présidence de l'Université, et la psychologie deviendrait une filière sélective.
- De plus, l'UFR a engagé un travail de fond pour équilibrer les moyens humains en fonction des charges, étudiantes notamment. Ceci se traduira dans la nouvelle organisation des services de gestion des formations. De plus, un poste MCU a été redéployé pour le département de Psychologie lors du précédent conseil d'UFR.

Le conseil va devoir se prononcer sur la réduction de 500 étudiant.e.s en L1 Psychologie : le conseil est-il oui ou non favorable à la baisse de la capacité d'accueil ? Le vote du conseil sera remonté à la Présidence. La CFVU, qui est l'instance supérieure pourra ou non le suivre, puis une discussion s'engagera avec le Rectorat qui prendra la décision finale et qui pourrait notamment refuser cette baisse.

Certains membres du conseil trouvent anormal que des collègues se prononcent sur une décision prise en département. La question étant comment accompagne-t-on les étudiant.e.s de la L1 jusqu'au marché du travail ?

La direction précise cependant qu'il est important d'avoir un vote éclairé et ne pas omettre la dimension politique dans la prise de décision. Par ailleurs, la hiérarchie des instances décisionnelles s'applique obligatoirement au même titre que la hiérarchie des normes.

Vote : Etes-vous favorable à la réduction de la baisse de la capacité d'accueil en L1 de psychologie ?

- 20 NON
- 5 OUI
- 5 Blancs

Capacités d'accueil en master 1

Etes-vous favorables aux capacités d'accueil proposées en mentions et parcours Master 1?

- 21 OUI
- 9 NON

9. Réforme de la PACES

- Le modèle « bouquet de licences » proposé par l'UP (estimation de 900 candidat.e.s aux formations MMOP réparti.e.s sur des mentions licences de l'UP en L1):

Enseignements du Parcours Santé		Enseignements de la mention d'inscription		Enseignements transversaux de la mention d'inscription	
UE Santé 12 ECTS	UE Santé 12 ECTS	UE de la discipline d'inscription 12 ECTS	UE de la discipline d'inscription 12 ECTS	UE Transversale 6 ECTS	UE Transversale 6 ECTS

- ✓ **Reforme** mise en place à la rentrée 2020 sous réserve d'obtention de moyens supplémentaires au ministère (retour MESRI début novembre)

- Engagement de SHA dans la réforme de la PACES modèle « Bouquet de licences »? Engagement des départements d'histoire et de psychologie

- Modèle conçu pour assurer aux 900 candidat.e.s de Médecine Maïeutique Ondotologie Pharmacie (MMOP), initialement inscrit.e.s en UFR Médecine Pharmacie, une autre forme de L1 que celle de la PACES.

- Réserve 1 : ce modèle n'est pas conçu en termes de co-construction de parcours vers de nouveaux métiers (ex : psycho & santé, droit & santé)

- Réserve 2 : volonté de la Présidence d'intégrer les capacités d'accueil licences parcours santé dans les capacités d'accueil licences des L1 en tension (Psychologie, Sciences de la vie, STAPS) → réduction du nombre de place disponible pour les candidat.e.s souhaitant suivre un cursus de psychologie, indépendamment d'un parcours santé.

- Réserve 3 : Les moyens éventuellement déployés ne le seraient peut-être pas au bénéfice des composantes qui assumeront pourtant en partie les coûts (24 ECTS en UE disciplinaires +12 ECTS en enseignements transversaux), mais au bénéfice des LV1 & PPPE

→ Prise de parole des deux départements concernés à l'UFR SHA :

- Le département d'Histoire : la moitié des collègues se sont prononcés sur la participation du département à la PACES pour 30 places. 1 seule réponse a été négative. En histoire, il n'y a pas de capacités d'accueil donc cela ne réduit pas l'offre de formation en histoire.
- Le département de Psychologie : le temps n'a pas été pris en réunion de département pour discuter de cette question précise. La précédente direction de département était plutôt favorable mais la participation ou non du département n'a pas été votée. Il est donc difficile de se prononcer sans l'avis des collègues. De plus, le département de psychologie estime que voter sur cette question dans ces conditions en fin de conseil, en l'absence d'un certain nombre de membres et après un si court échange n'est pas satisfaisant. Y-a-t-il suffisamment d'éléments aujourd'hui pour voter ?
L'assesseure Formation se propose de venir à la réunion du département de psychologie.

Echanges :

- Seulement 10% d'étudiant.e.s seront admis en médecine. Les étudiant.e.s non admis.e.s continueront dans leur filière d'inscription si L1 validée. Si validation, les étudiant.e.s ne peuvent pas redoubler. Pour se présenter en 2^{ème} année, les étudiant.e.s doivent aussi valider leur discipline d'inscription.
- La réforme devrait s'appliquer en septembre 2020 malgré la demande de report formulée par les universités.
- Un vote est nécessaire pour déterminer si la composante s'engage ou non dans la réforme de la PACES. Il est également important d'attendre l'avis du département de psychologie avant de faire voter le conseil de l'UFR sur cette question qui est un vrai choix politique.
Les délais étant très serrés, un vote en ligne pourrait être envisagé ou une séance exceptionnelle. La direction reviendra rapidement vers les membres du conseil pour les informer de la procédure choisie selon les possibilités calendaires.

10. Vote des attributions aux voyages pédagogiques du 1er semestre 2019-2020 (2ème tranche 2019)

□ Rappel des règles d'attribution :

- Priorité aux voyages inscrits dans les maquettes
- Taux de participation du département minimum de 50% du coût total du voyage
- Taux de participation des étudiants maximum de 25% du coût total du voyage

Les aides demandées à l'UFR ne peuvent donc pas être supérieures à 50% du coût total du voyage.

□ **Examen des dossiers à la commission des finances du 10 octobre 2019 :**

5 dossiers ont été déposés et étudiés :

- 1 dossier déposé par CREADOC n'est pas éligible : le voyage se déroule en janvier 2020.

Le dossier devra donc être soumis lors du prochain appel : 1^{ère} tranche 2020

- 3 dossiers répondent aux critères : GEOGRAPHIE, HISTOIRE, MUSICOLOGIE
- 1 dossier ne répond pas au critère «Taux de participation du département minimum de 50% du coût total du voyage » : HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

	GEOGRAPHIE	HISTOIRE	HAA	MUSICOLOGIE
Lieu	La Rochelle	Moussais la Bataille Tercé	Paris	Paris
Durée	4 jours	1 jour	1 jour	1 jour
Nb étudiants	43	20	18	22
Coût total du voyage	4 577,18 €	690,48 €	1 017,10 €	770,00 €
Participation du département	2 286,18 €	340,48 €	0,00 €	385,00 €
	49,95%	49,31%	0,00%	50,00%
Participation des étudiants	731,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	15,97%	0,00%	0,00%	0,00%
Participation demandée à l'UFR	1 560,00 €	350,00 €	1 017,10 €	385,00 €
	34,08%	50,69%	100,00%	50,00%
Attribution commission des finances	2 288,59 €	345,24 €	508,55 €	385,00 €
	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%

La commission des finances a décidé d'attribuer une aide correspondante à 50% du coût total du voyage à chaque voyage.

Cela permet à l'UFR de prendre en charge la participation financière demandée aux étudiants du département de géographie, et d'intégrer le dossier d'histoire de l'Art et Archéologie.

Vote : les attributions sont adoptées à l'unanimité avec l'obligation pour le département d'histoire de l'Art et Archéologie de participer à 50% du coût du voyage.

11. Questions diverses

- Lettre ouverte au conseil d'UFR du Département de Géographie et des Laboratoires Ruralités et Migrinter :

→ La lettre transmise par mail directement aux membres élu.e.s du conseil de l'UFR le 15 octobre a pour but d'informer l'ensemble du conseil du désaccord du département de géographie et des laboratoires Migrinter et Ruralités au sujet de la décision de transférer un poste de maître de conférences, associé au département de géographie et au laboratoire Migrinter, vers le département de psychologie.

→ La département de géographie et les laboratoires associés dénoncent un manque d'information en amont sur la prise de décision du conseil de l'UFR du 19 septembre 2019. Pour les collègues signataires de la lettre ouverte, ce point n'a pas été discuté au conseil du mois de juin et s'interroge donc sur le vote définitif de ce transfert au conseil de septembre sans prendre en compte notamment la question de la recherche.

Echanges :

- En raison de l'heure avancée, la direction de l'UFR propose de remettre ce point à l'ordre du jour du conseil du 28 novembre 2019.
La direction de l'UFR précise également que ce point « Campagne d'emploi BIATSS, enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.euse.s » a été évoqué à plusieurs reprises en conseil d'UFR et invite les membres du conseil à se reporter aux procès-verbaux des mois de décembre 2018 et mars, avril et mai 2019 où les éléments ont été très clairement énoncés.
- Les prochains rendez-vous :
 - Conseil Scientifique : jeudi 24 octobre 14h
 - Conseil d'UFR : jeudi 28 novembre à 14h

Le responsable des services,



Eric MARCEAU

Le Directeur,



David CLARYS

La secrétaire de séance,



Céline CAPILLON

Annexes : Capacité d'accueil en L1 :

Mentions	19-20				20-21	
	CAPACITE ACCUEIL HORS REDOUBLANTS (capa P sup)	Effectifs inscrits, issus Psup	REDOUBLANTS ESTIMES	Effectifs inscrits : total	CAPACITE ACCUEIL HORS REDOUBLANTS (capa P sup)	REDOUBLANTS ESTIMES
GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	102	56	20	68	102	20
GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT	102	56	20	68	102	20
Portail Géographie et Aménagement / Sociologie	42	33	7	40	42	7
Portail Géographie et Aménagement/ Histoire	60	23	13	28	60	13
HISTOIRE	250	163	40	193	250	40
HISTOIRE	250	163	40	193	250	40
Portail Histoire / Droit	70	45	10	54	70	10
Portail Histoire / Géographie et Aménagement	90	70	20	83	90	20
Portail Histoire / Histoire de l'Art et Archéologie	90	48	10	56	90	10
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	150	125	30	152	150	30
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE	150	125	30	152	150	30
Histoire de l'Art et Archéologie	120	100	20	125	120	20
Portail Histoire de l'Art et Archéologie / Histoire	30	25	10	27	30	10

Mentions	19-20				20-21	
	CAPACITE ACCUEIL HORS REDOUBLANTS (capa P sup)	Effectifs inscrits, issus Psup	REDOUBLANTS ESTIMES	Effectifs inscrits : total	CAPACITE ACCUEIL HORS REDOUBLANTS (capa P sup)	REDOUBLANTS ESTIMES
MUSICOLOGIE	80	55	20	65	80	20
MUSICOLOGIE	80	55	20	65	80	20
Musicologie	80	55	20	65	80	20
PHILOSOPHIE	80	57	5	65	80	5
Double mention DROIT / PHILOSOPHIE	30	26	0	28	30	0
PHILOSOPHIE	50	31	5	37	50	5
Philosophie	50	31	5	37	50	5
PSYCHOLOGIE	580	552	180	713	500	180
PSYCHOLOGIE	580	552	180	713	500	180
Portail Psychologie / Droit	180	167	54	205	180?	54
Portail Psychologie / Sciences Du Langage	84	82	26	92	84?	26
Psychologie	316	303	100	416	316?	100
SOCIOLOGIE	270	201	20	229	270	20
SOCIOLOGIE	270	201	20	229	270	20
Portail Sociologie / Géographie et Aménagement	30	10	5	10	30	5
Sociologie	240	191	15	219	240	15